



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 mars 2018
CD/BAVL – Idaff 299385 – jw

Question n° 9 de M. Bertrand Picard, déposée le 13 février 2018 « Quelle place pour la littérature romande à Lausanne ? »

Rappel

Diverses critiques se sont élevées ces jours, notamment dans la presse romande, pour s'étonner et regretter le peu de cas fait de la littérature de notre coin de Pays tant dans le monde scolaire que dans celui des bibliothèques. Je demande donc à la Municipalité de nous faire savoir quelle mesures (s'il y en a) ont été, sont et seront prises pour mieux valoriser notre littérature régionale, tant au niveau de la Ville qu'en lien avec le Canton. Merci d'avance pour votre réponse.

Préambule

La question soulevée renvoie notamment à un article publié dans le quotidien 24 Heures (23 janvier 2018). Dans cet article, la journaliste souligne l'importance d'une médiation littéraire en milieu scolaire (Roman des Romands, invitations d'auteur-e-s).

Réponse de la Municipalité

De compétence cantonale, l'organisation des accueils d'auteur-e-s comme la lecture d'ouvrages romands dans le cursus scolaire échappe à l'initiative de la Ville de Lausanne. Celle-ci s'emploie toutefois à garantir un accès privilégié aux classes, tant au sein des bibliothèques scolaires que dans son réseau de bibliothèques publiques, pour donner le goût de la lecture, clé incontournable pour une bonne insertion culturelle et sociale des jeunes dans le monde des adultes. De plus, il faut relever que les établissements scolaires lausannois assurent également ponctuellement, en collaboration avec les bibliothèques scolaires, des accueils d'auteurs. Le Canton cherche de son côté à renforcer ce type de valorisation de la création romande, dont les élèves lausannois pourront bénéficier.

Enfin, les activités culturelles offertes aux scolaires par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, permet de rencontrer régulièrement des auteurs romands œuvrant pour le théâtre.

De manière générale, il faut souligner que le dialogue entre les services du Canton et de la Ville est tout à fait positif et a débouché sur plusieurs initiatives conjointes en faveur de la création littéraire régionale dont la tenue des assises de l'édition vaudoise (2017) ainsi que la mise sur pied de conventions de subventionnement communes avec trois éditeurs de la région (2016).

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Dans un contexte plus large que l'éducation publique, la Ville de Lausanne s'emploie depuis 2008 à valoriser spécifiquement la littérature régionale (préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma »). Toutefois des subventions casuelles pour des ouvrages d'auteurs lausannois furent instaurées dès la fin des années 1960. De son côté, la bibliothèque municipale, créée en 1934, a été un instrument constant de mise à disposition des œuvres régionales auprès des Lausannois. Aujourd'hui, au quotidien, une identification spécifique des œuvres suisses est assurée dans les rayons des sept « sites » du réseau des bibliothèques de la Ville.

En 2014, faut-il le rappeler, le rapport-préavis N° 2014/18 « Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de Madame Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois », voté par le Conseil communal, a fixé les grands axes de la politique du livre et de la lecture communale. Il a renforcé le dispositif de soutien et de valorisation à la littérature régionale notamment. Depuis 2015, cette politique se traduit par différentes opérations :

1. remise annuelle d'un prix des lecteurs de la Ville de Lausanne à un-e auteur-e romand-e ;
2. bourse annuelle d'écriture à un-e auteur-e lausannois-e ;
3. soutien aux éditeurs et auteurs lausannois pour toute création de fiction ;
4. soutien aux festivals BDFIL, Livre sur les Quais, Lausan'noir ;
5. production de rencontres publiques pour valoriser l'offre éditoriale romande (marché des éditeurs, rencontre des auteurs lausannois, semaine de la francophonie, printemps de la poésie) ;
6. soutien à des actions de promotion de la littérature par des libraires lausannois ou des collectifs (Cran littéraire, Insécables, Persil, Association vaudoise des écrivains, Centre de traduction littéraire, AJAR, Tulalu ?!).

Au total, ce sont cinquante rendez-vous annuellement proposés auxquels s'ajoutent près de 200 événements culturels portés par les bibliothèques de la Ville dont une part est produite par des auteurs régionaux. En conclusion, la Municipalité confirme les objectifs cités ci-dessus. Elle tient à souligner le dynamisme ainsi que le succès public de la politique mise en place qui profite directement à la vie littéraire romande.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

